

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2012/54 Paraphe : <i>FS</i>
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU <i>Délibération n° DB2012/46</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 15

Votants : 17

(Dont pouvoirs : 2)

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le vingt quatre septembre deux mille douze, à 18h00, le Bureau, dûment convoqué, se réunit en session ordinaire à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET,

Date de la convocation : 17 septembre 2012

M. Frédéric MATHIAS est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote: *Mesdames* Béatrice FABRITIUS ; Nathalie CAMBIER JONVAL ; Françoise CAPPELLE ; *Messieurs* Claude ANCELME ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Jean Claude ETIENNE ; Philippe ETIENNE ; Olivier GODART ; M. Dominique GUERIN ; Jean-Pierre GUERIN ; Jean-Pierre LELARGE ; Frédéric MATHIAS ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Gildas THIEBAULT.

Représentés: M. Jacques BOUILLON donne pouvoir de vote à M. Francis SIGNORET ; Mme Pascale MELIN donne pouvoir de vote à M. Philippe ETIENNE ;

OBJET : BATIMENT D'ENTREPRISES – VALIDATION DE L'AVANT PROJET SOMMAIRE

Vu les statuts de la 2C2A notamment l'article 3.2 « Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté » ;

Vu la délibération n°2011/69 du 23 juin 2011 approuvant le principe de construction d'un bâtiment à vocation pépinière d'entreprises, sans services connexes, sur la future ZAC de Vouziers ;

Vu la délibération n°2011/33 du Bureau du 6 octobre 2011 autorisant le lancement d'une procédure de maîtrise d'œuvre pour la construction de bâtiments d'entreprises ;

Vu la délibération n°2011/98 du Conseil de Communauté du 13 octobre 2011 décidant d'implanter le bâtiment d'entreprises incluant un bâtiment à vocation de pépinière et d'un bâtiment optionnel à vocation tertiaire, sur la parcelle n°26 de la ZAC Porte de l'Argonne à Vouziers.

Vu la délibération n°DB2012/39 du 13/06/2012 validant la proposition d'esquisse n°3 remise par le cabinet SUAN ;

Considérant l'avis favorable remis par la commission Développement économique en date du 19 juin 2012 portant sur l'avant projet sommaire du bâtiment d'entreprises ;

Après en avoir délibéré, le Bureau valide l'avant projet sommaire figurant en annexe de la présente délibération avec le souhait que le cabinet d'architecte retravaille ou justifie la distribution des bureaux proposés, dans le but d'optimiser les espaces et les coûts de réalisation ainsi que les parkings.

Pour extrait certifié conforme, le 26 septembre 2012

Le Président,
Francis SIGNORET



Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le et de sa publication ou notification le

- 2 OCT. 2012

